



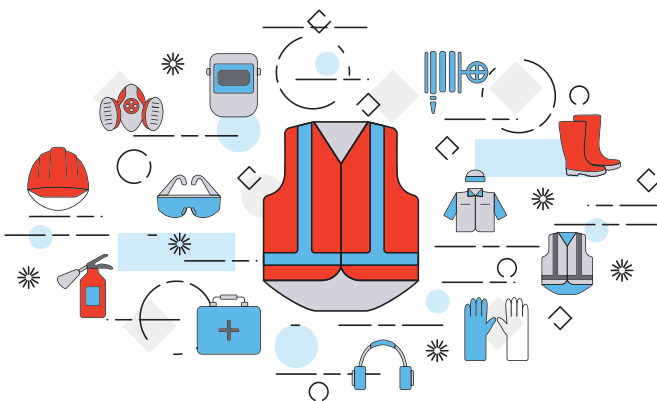
COVID-19



24/03/2020

La santé est une priorité absolue !

En pleine crise sanitaire, le secteur de l'énergie revêt une importance vitale pour le bon fonctionnement de notre pays. Si les salariés en télétravail suivent les recommandations des pouvoirs publics, ceux qui interviennent sur site ou chez des clients doivent être protégés. La santé est un bien précieux.



Une crise sanitaire inédite.

Dans ce contexte de crise sanitaire sans précédent, la première des priorités est et restera la santé qui est le bien le plus précieux que nous possédons.

En total soutien avec les centaines de milliers de soignants qui œuvrent au quotidien sans relâche, nous devons tous respecter les consignes sanitaires des pouvoirs publics et des entreprises. C'est ensemble que nous pourrons gagner cette guerre sanitaire.

En temps de crise et en cette période de guerre sanitaire, il existe des activités essentielles à la vie de la Nation. L'énergie est bien sûr une des activités économiques vitales, nécessaire au bon fonctionnement du pays. Si les actes non essentiels ont été déprogrammés, il n'en demeure pas moins que des interventions d'urgence doivent être assurées.

La santé des salariés doit être protégée.

Aussi, il est de l'obligation des entreprises de s'assurer que les salariés des IEG qui travaillent aujourd'hui sur sites ou en extérieur, sur les chantiers, en contact avec la clientèle, soient protégés, pour eux et pour les autres. Il est donc impératif de leur fournir les moyens adéquats de protection.

Ce n'est qu'à ce titre que la continuité du service public de l'électricité et du gaz pourra être assurée dans l'intérêt de nos concitoyens.

Le dialogue social est nécessaire.

Pour s'assurer de cette mise en œuvre effective, le dialogue social est essentiel. Tant par des points de situation réguliers que par la tenue de séances extraordinaires (en audio ou visio-conférence) des comités sociaux et économiques, vos représentants de l'Alliance CFE UNSA Énergies sont pleinement mobilisés pour s'assurer de vos conditions de travail et de la priorité donnée à votre santé.

La solidarité est importante.

Il faut aussi souligner que si des matériels ont été réquisitionnés par l'État, nos entreprises font néanmoins acte de solidarité avec le monde médical en leur offrant certains matériels nécessaires à leur activité. Vous pouvez aussi, en n'étant pas soignant, faire preuve de solidarité sur le site <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>

**Que vous soyez en télétravail ou sur site,
l'Alliance CFE UNSA Énergies est avec vous !**